

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Juin, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DEJEAN Jean Paul, Maire.

Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, FOURNIE Ariel, LAFFONT Jacqueline, PAGES Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm et DEJEAN Marie Pierre (secrétaire de mairie).

Absent : BALANSA Jean Louis.

Excusé : EYCHENNE Gilles.

Procuration : Monsieur Eychenne a donné procuration à Madame Carles.

Secrétaire de séance : Madame Carles.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt et une heures.

1. Approbation du Procès-verbal du 11 avril 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Convention de mandat pour travaux voirie 2025

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les prochains travaux des voiries à Rioutaillol et Lalaque. Il informe le Conseil que la loi prévoit dans son titre premier, la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire, la Communauté de communes Arize-Lèze, l'exécution des travaux commandés par le Maître d'ouvrage, Monsieur le Maire de Gabre.

Une délibération est prise afin que Monsieur le Maire soit autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

3. Crédit d'un emploi permanent

Suite à l'inscription sur la liste d'aptitude des rédacteurs territoriaux par voie de promotion interne dérogatoire pour la secrétaire de mairie en date du 12 décembre 2024, la commune se doit de créer un poste d'emploi permanent de secrétaire général de mairie, pour les communes de moins de 2000 habitants.

Sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, il est décidé la création à compter du 1^{er} Août 2025 d'un emploi de secrétaire général de mairie, à temps non complet pour 14 heures hebdomadaires, au grade de : Rédacteur territorial.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

4 . Projet de délibération portant sur la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Étant donné que la secrétaire de mairie sera au grade de rédacteur à compté du 1^{er} Août 2025, il est nécessaire de modifier la délibération du 14 Avril 2022, instaurant la mise en place du RIFSEEP, afin qu'elle puisse toujours en bénéficier.

Le projet de délibération est porté à la connaissance du Conseil Municipal et sera envoyé au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

5. Marché et vide-grenier du 15 Août 2025.

Création d'un marché communal annuel et organisation d'un vide-grenier occasionnel : Madame la 1^{ère} Adjointe relate les dernières avancées du projet et liste les tâches qui restent à accomplir.

Les règlements intérieurs pour le marché et le vide-grenier sont validés par le Conseil. Une délibération est prise afin que Monsieur le Maire puisse signer tous les documents s'y rapportant.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

QUESTIONS DIVERSES

- INFO : le 1^{er} Juillet 2025, les travaux d'assainissement pour la salle communale, commencent.
- INFO : cette année, le montant de la dotation « Aménités rurales » du PNR s'élève à 6771€.
- Monsieur Gilles Eychenne demande que la question des chats errants soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Elle le sera.

La Secrétaire de séance, CARLES Monique



Le Maire, DEJEAN Jean Paul

